

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
 QB23 Isolant en polyuréthane projeté in situ

Président : Y.DUBOIS, CSTB
Secrétaire : A JRAD, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Prescripteurs / Applicateurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6	OMBE NJIAMO Nadège	UNECP-FFB	18/04/2023				ALONSO Béatrice	UNECP-FFB	22/09/2023			
	RIMBAUD Ludovic	BATIEM	18/04/2023									
	LIECHTY Benoît	ISOPROM	10/03/2020	10/03/2023								
	DERIVE Barthélémy	IBS FRANCE	18/01/2021									
Collège Distributeur / Formulateur* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6	HULIN Nicolas	MIRBAT	21/02/2022				TOGNETTI Jean-Michel	MIRBAT	21/02/2022			
	POMERIS Franck	BASF France	26/01/2021									
	BERTON Stéphanie	AXIANCE	14/01/2021									
	CORMIER Benoît	ASPA EUROPISO	20/04/2023									
	BAUTISTA Pierre	HUNTSMAN BUILDING SOLUTIONS	25/04/2023									

<p align="center">Collège Organisme technique /Expert / Administration*</p> <p align="center">Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6</p>	KOENEN Alain	LNE	18/04/2023				CARRARD Fabien	LNE	18/04/2023			
	PASCHAL Pierre	SYSTEM HOUSE	29/07/2022									
	JRAD Aziz	CSTB	18/04/2023									
	PHONG Alain	CSTB	25/09/2023									

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative 26 approuvée le : 25 septembre 2023

Par le responsable d'application Yannick DUBOIS

